

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

## Délibération n°3

Objet : Création emploi permanent

Date de convocation :  
12 septembre 2024

Date d'affichage :  
12 septembre 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice :

23

Nombre de présents :  
17

Nombre de votants :  
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre  
Le 17 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE.  
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, Mme Flavie TAVERA, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence PRAISSAC

VU le code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique territoriale les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent au sein des services techniques.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, l'emploi ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique territorial, Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint Technique principal 1 <sup>er</sup> classe	Services Techniques : Mécanique, conducteur d'engins Polyvalent	35 heures

**Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -

Le Maire

Thierry DELBREIL



La secrétaire de séance

Marie-Laurence Praissac

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Praissac".